Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Commune de BREUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.	2024	IV	04
------	------	----	----

Date de	Date	Nombre de Conseillers		
Convocation	d'affichage			
20/03/2024	20/03/2024	En exercice	Présents	Votants
		25	19	20

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

<u>Etaient présents</u>: Mmes, BRUNEL, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

<u>Etaient absents</u>: Mmes, BRUNEAU, KELEHER (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER **MM.** FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO.

Mme JACQUEMIN a été élue secrétaire.

OBJET: SEJOUR A LA TUILERIE – OXY'JEUNES: TARIFS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

Considérant la volonté de l'Oxy'Jeunes de proposer à 20 jeunes Breuilletois âgés de 11 à 17 ans un séjour de 4 nuits et 5 jours organisé à l'accueil de loisirs de la Tuilerie en juillet 2024,

Considérant que les séjours jeunesse permettent de développer l'autonomie et le vivre-ensemble.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 11 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Intergénération et solidarités du 14 mars 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Lydie BRUNEL, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à **l'unanimité**.

ADOPTE comme suit les tarifs pour le séjour 2024 à la Tuilerie de l'Oxy'Jeunes :

5 JOURS ET 4 NUITS - 20 jeunes

TARIFS AU QUOTIENT	Prise en charg	ge communale	Part famille
Α	70 %	183,69€	78,73 €
В	66 %	173,19€	89,23 €
С	62 %	162,70€	99,72 €
D	58 %	152,20€	110,22 €
E	54 %	141,70 €	120,72 €
F	50 %	131,21 €	131,21 €
G	46 %	120,71 €	141,71 €
Н	42 %	110,21 €	152,21 €
FXT	0 %	0.00 €	262,48i€ en ligne

REÇU EN PREFECTURE 1e 03/04/2024

le 04/04/2024 A 09h22

PRECISE que le tarif appliqué aux familles est déterminé selon le calcul du quotient familial en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

PRECISE que les adhérents de l'Oxy'Jeunes extérieurs (non Breuilletois) ne sont pas prioritaires pour le départ en séjour. En revanche, si des places restent à pourvoir, les non Breuilletois pourront y participer.

PRECISE que des places seront réservées aux familles ayant un quotient A, B, C ou D, dans l'objectif de poursuivre l'aide et l'accompagnement des publics plus fragiles.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire

onique MAYEUR